

République Française  
Département : CANTAL  
Arrondissement : Aurillac  
**LACAPELLE VIESCAMP - Commune**

Séance du jeudi 20 février 2025  
Délibération N° DE\_001\_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
13	11	13
Date de la convocation : 14/02/2025		
Pour	Contre	Abstention
13	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt février deux mille vingt-cinq, à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Maryline MONTEILLET.

Présents : Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jacqueline BOULANGÉ, Jérémy LABRUNIE, Alain PEYROU, Caroline BARRAL-AURATUS

Représentés : Aurore LEFEBVRE représentée par Caroline BARRAL-AURATUS, Serge POTEL représenté par Alain PEYROU

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Annelise MICHEL-GAGNAIRE est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : Demande de subvention au titre du Fonds Cantal Solidaire 2025 - VC n°5 de "Peyragude"**

Mme le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le Conseil Départemental a lancé un programme Fonds Cantal Solidaire 2025-2027.

Mme le Maire propose pour l'année 2025 d'inscrire l'opération programmée de voirie : enfouissement des réseaux secs et réfection de la VC N°5 à Peyragude.

Mme le Maire rappelle la nature des travaux ainsi que le coût qui s'élève à **64 529.20 HT** euros, Compte tenu de la participation du SDEC, le reste à charge pour la Mairie est de **46 259.20 € HT**.

Nature	Montant total HT	Reste à charge Mairie HT	Reste à charge Mairie TTC
Basse tension	28 400,00	17 040,00	20 448,00
Éclairage public	7 560,00	3 780,00	4 536,00
Réseau téléphonique	6 260,00	3 130,00	3 756,00
Voirie	19 309,20	19 309,20	23 171,04
SDIS	3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>64 529,20</b>	<b>46 259,20</b>	<b>54 911,04</b>

Date de transmission de l'acte: 21/02/2025  
Date de réception de l'AR: 21/02/2025

015-211500889-DE\_001\_2025-DE  
A G E D I

Mme le Maire précise que le FCS viendrait compléter la demande de subvention au titre de la DETR réalisée pour cette opération d'aménagement.

Mme le Maire présente le nouveau plan de financement prévisionnel.

Nature	Taux (%)	Participation mairie HT
DETR	40.00	18 503,68
FCS	25.00	11 564,80
Autofinancement	35.00	16 190,72
<b>TOTAL</b>	<b>100.00</b>	<b>46 259,20</b>

Sur proposition de Mme le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés, décide :

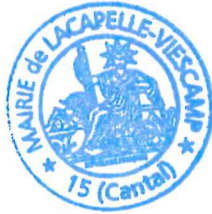

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ;
- de demander à M. le Président du Conseil départemental une subvention au titre de la FCS 2025 aussi élevée que possible comme indiqué ci-dessus ;
- et d'autoriser Mme le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le plan de financement pourra être modifié en fonction des contractualisations en cours.

Les crédits nécessaires à l'opération seront inscrits au Budget 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Maryline MONTEILLET  
Président de séance



Annelise MICHEL-GAGNAIRE  
Secrétaire de séance

